



PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU MERCREDI 17 JUILLET 2024

Procès-Verbal affiché le : **26 SEP. 2024**

Date de convocation du Conseil Municipal : 05 juillet 2024

Nombre de Conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 14

Le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de madame Elisabeth ROUX, Maire.

Présents : Mme ROUX Elisabeth – M. JORCIN Eric – M. MARGERAND Florentin – M. HEMET Thierry – M. GUEX Alain – M. AUDRAS Christian – Mme ROUSSOT Sylvie – Mme GEAY Céline – Mme DEMOISSON Suzanne – Mme MIDEY Sandrine.

Excusés : M. MILET Benoît – M. PIQUAND Sébastien – Mme ARNAIZ Carole

Absent : M. MAHUET Sébastien.

Madame le Maire ouvre la séance à 20 heures 00.

Madame Céline GEAY est nommée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 05 juin 2024 est approuvé à l'unanimité.

1. - DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS.

Conformément à l'article L 2122-23 du code général des collectivités territoriales, le Maire doit rendre compte des décisions prises par lui dans le cadre des délégations consenties par le conseil municipal.

a) au niveau de sa délégation pour la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services inférieurs à 25 000 € HT, il a été retenu :

~ La société ACRT de Villefranche sur Saône (Rhône) pour l'acquisition d'une alarme au local technique communal avec un montant de 2 487.76 € HT (2 985.31 € TTC),

~ La société ACRT de Villefranche sur Saône (Rhône) pour l'acquisition d'un système de vidéosurveillance au local technique communal avec un montant de 1 998.89 € HT (2 398.67 € TTC),

~ la société AMRV POUPON carrelages sis à Dommartin les Cuiseaux (Saône et Loire) pour l'aménagement d'un tapis dans la nouvelle salle de conseil municipal et de mariages, avec un montant de 3 065 € HT (3 678 € TTC).

~ l'entreprise D'Alberto Electricité de Jullié (Rhône) pour la fourniture et pose d'un disjoncteur différentiel pour augmentation de puissance d'un montant total de 688.20 € HT (825.84 € TTC)

~ la société BiMP de Limonest (Rhône) pour l'acquisition du MacBook air13 M1 pour le poste de direction l'école primaire de JuliénaS d'un montant de 899,24 € HT (1079.09 € TTC),

~ l'entreprise Votre Bureau de Mâcon (Saône et Loire) pour le remplacement de l'imprimante, photocopieur reconditionné de l'école du bas avec un montant de 1 110.00 € HT (1 332.00 € TTC),

~ la société Rema Centre-Est de Jonage (Rhône) est retenue pour la fourniture d'une monobrosse pour l'entretien de la salle polyvalente d'un montant de 1 244.40 € HT (1 493.28 € TTC),

- b) au niveau de sa délégation pour exercer au nom de la commune, le droit de préemption urbain, tel qu'il est défini par le code de l'urbanisme, il a été renoncé à exercer ce droit sur les transactions suivantes :

n° d'ordre	date	lieudit section -parcelle	surface	zone PLU	prix
03	22/05/2024	Vaux – section A – n° 453 à 456	3802 m ²	UB et N	165 000 €

2. POINT SUR LE BUDGET 2024

Il est réalisé, lors de la séance du conseil municipal de juillet, un point sur les dépenses et recettes au niveau du budget communal et du budget du service assainissement.

Le document de synthèse de la situation comptable sur la période du 1^{er} janvier au 03 juillet 2024 est présenté pour chaque budget.

Pour le budget assainissement, les travaux d'étanchéité du toit de la STEP sont en cours.

Pour le budget communal, il est précisé que les charges du personnel couvrent les six premiers mois de l'année. Le chapitre « autres produits de gestion courante » comprend les loyers perçus pour les logements communaux mais également des remboursements par l'assureur de la commune suite au vol du camion (montant du camion et assurance annuelle) ainsi que du vol de matériel dans le local communal. Il a également été remboursé le coût des réparations de la barrière et du trottoir devant le bâtiment de la mairie. Il est remarqué que le montant des intérêts déjà remboursés est très faible par rapport au montant du capital des emprunts. Cela est dû au remboursement de la dernière échéance d'un prêt qui entraîne principalement un remboursement de capital.

Il est précisé que le grand livre détaillé des dépenses et recettes est tenu à disposition du public pour consultation.

3. CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE

Il a été demandé lors du conseil d'école du mois de juin d'attribuer 14 heures hebdomadaires pour une mission d'ATSEM pour la classe de Grande Section réparties comme suit : 1h30 le matin et 2 heures l'après-midi.

Cette demande a été étudiée par les membres de la commission « personnel communal » lors de la réunion du 03 juillet 2024.

Actuellement, l'agent affecté à l'entretien des bâtiments et au restaurant scolaire réalise déjà cette mission d'01h30 les matins. Cette mission ne pouvant pas être pérenne car conditionnée par l'évolution de la répartition des classes de maternelle lors de chaque rentrée scolaire, les 6 heures hebdomadaires sont rémunérées en heures complémentaires pour l'agent communal.

Dans l'objectif de faire réaliser l'ensemble des heures d'ATSEM par l'agent communal en poste, les membres de la commission « personnel communal » proposent que les missions de service des repas et d'entretien au restaurant scolaire lui soient totalement retirées pour l'année scolaire 2024-2025. Cela modifiera la répartition de l'annualisation du temps de travail de l'agent pour la période scolaire 2024-2025. Il est précisé, qu'en fonction de la répartition des classes maternelles pour les prochaines années, l'agent communal pourra reprendre la mission au restaurant scolaire.

Afin de pourvoir la mission de service des repas et d'entretien du restaurant scolaire, il est proposé de créer un poste d'adjoint technique.

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Les membres de la commission proposent au conseil municipal de créer, à compter du 1^{er} septembre 2024, un emploi permanent d'agent affecté au service des repas et à l'entretien du restaurant scolaire, relevant de

la catégorie hiérarchique C et du cadre d'emploi des adjoints techniques à temps non complet annualisé dont la durée hebdomadaire de service est fixée à 10h35 (10.59/35ème). Cela correspond à 13h30 hebdomadaires pendant la période scolaire de 36 semaines.

L'annualisation se fera sur un seul cycle de travail :

A- Pendant le temps scolaire lors des jours d'école : soit 36 semaines avec un temps de travail de 13 heures 30 par semaine et une répartition hebdomadaire comme suit :

* lundi 11 heures 45 à 15 heures 30

* mardi 11 heures 45 à 15 heures 00

* jeudi 11 heures 45 à 15 heures 00

* vendredi 11 heures 45 à 15 heures 00

(soit un total de 486 heures)

Aucune heure de travail ne sera réalisée pendant les petites vacances scolaires (Toussaint, Noël, Hiver et printemps) ni les vacances scolaires d'été.

A l'unanimité, le conseil municipal :

- Crée un emploi permanent sur le cadre d'emplois des adjoints techniques relevant de la catégorie hiérarchique C pour effectuer les missions d'agent affecté au service des repas et à l'entretien du restaurant scolaire à temps non complet annualisé à raison de 10h35 soit 10.59/35ème, à compter du 1er septembre 2024.

- Autorise le recrutement sur un emploi permanent d'un agent contractuel, dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire pour une durée déterminée maximale de 3 ans renouvelable 1 fois ou indéterminée au titre de l'article L. 332-8-3 du code général de la fonction publique, sans condition de diplôme.

- Décide que la rémunération sera fixée par référence à la grille indiciaire du grade d'adjoint technique. Rémunération à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités prévus par délibération.

- Adopte la modification du tableau des effectifs ainsi proposée.

- Dit que la dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012 du budget primitif de 2024 et suivants.

4. POINT ANNUEL SUR LE COUT DE FONCTIONNEMENT DE LA MAISON VERON.

Les locaux associatifs de la maison Véron étant mis gracieusement à disposition des associations, il est réalisé chaque année un point sur les dépenses de fluides, permettant de vérifier l'absence d'abus.

Il est présenté les dépenses pour la période du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024, avec un récapitulatif depuis le 1er juillet 2018.

La consommation d'eau a fortement augmenté du fait d'une fuite de canalisation désormais réparée.

La chaudière à fuel été remplacée par une pompe à chaleur. Les factures d'électricité ont connu une importante hausse largement compensée par l'arrêt de l'achat de fuel. Cette année, le coût total de fonctionnement de la Maison Veron est le plus faible par rapport aux 5 dernières années.

Il est précisé que le réglage de la pompe à chaleur a nécessité quelques ajustements pour atteindre une consommation optimale d'électricité. La salle Véron est réglée sur 19°C, quant à la bibliothèque elle est également chauffée en continue avec des variations de température en fonction des horaires d'ouverture.

5. CONSEIL D'ECOLE DU 17 JUIN 2024.

Le conseil d'école s'est réuni le 17 juin 2024 avec comme ordre du jour : fonctionnement de l'école ; Budget ; Rentrée 2024 ; Hygiène et sécurité ; Actions pédagogiques (bilan et projets ; liste des travaux souhaités).

Il est présenté les changements à venir au niveau de l'organisation des enseignants ainsi que le recrutement d'un nouvel enseignant pour remplacer Mme Manon FRIZOT.

L'effectif prévu pour la rentrée 2024-2025 est de 76 enfants. La prise en charge des enfants de 2 ans en Très Petite Section n'est pas acceptée cette année car cela surchargerait trop la classe de maternelle. L'objectif est de privilégier la qualité de l'accueil.

La répartition des élèves induit de nouveau le besoin d'une mission d'ATSEM supplémentaire pour la future classe de Grande Section. Comme décidé en point 3 du présent ordre du jour, cette mission sera effectuée par le même agent communal avec une adaptation de son temps de travail pour l'année scolaire 2024-2025.

Les membres du conseil municipal sont informés que des parents d'élèves se proposent pour réparer les vélos de l'école. La proposition est appréciée. Toutefois, il est rappelé que ces vélos sont anciens et que les pièces sont difficilement trouvables. De plus il convient de respecter les normes de sécurité en vigueur.

6. COMPTE RENDU DES COMMISSIONS COMMUNALES ET COMITES CONSULTATIFS.

** Commissions Urbanisme des 12 juin, 03 et 17 juillet 2024*

M. Alain GUEX, vice-président de la commission présente les dossiers d'urbanisme qui ont été étudiés lors de ces réunions par les membres de la commission (PC, DP, DIA et déclarations d'achèvement de travaux). Il est présenté les informations de la SAFER relatives à des ventes de biens en zone agricole ou naturelle, ainsi que les rencontres ayant eu lieu avec le vice-président de la commission pour des demandes diverses et des visites de conformité.

Lors de la réunion du 17 juillet 2024 il a été étudié, dans le cadre de l'élaboration du PLUi-H, la liste des constructions susceptibles de changer de destination, ainsi que les emplacements réservés et les Secteur de Taille et de Capacité d'Accueil Limités (STECAL).

Les changements de destination, ayant été réalisés, ont été enlevés, ainsi qu'un autre bien ne respectant pas un critère (non clos).

Concernant les STECAL, deux secteurs ont été répertoriés :

- L'hôtel des vignes avec l'activité tourisme / restauration
- La cave coopérative avec les activités commerciales et viticoles.

Concernant les emplacements réservés aucun changement n'a été apporté.

Dans le prolongement de la réunion les membres de la commission rejoints par M. Florentin MARGERAND et M. Christian AUDRAS, ont étudié le projet d'aménagement de l'espace devant le futur cabinet médical, réalisé par l'architecte M. Jérôme RAMAGE. Des modifications ont été proposées. Un rendez-vous avec l'architecte sera fixé en vue de faire un point sur les différents aspects à revoir.

** Commission Personnel communal du 03 juillet 2024*

Les dossiers étudiés par les membres de la commission ont été présentés à l'ordre du jour de la présente séance. Il a également été abordé la rencontre du Maire et du 1^{er} Adjoint avec les membres de l'association des familles qui ont présenté leurs difficultés à gérer la garderie notamment pour le calcul des heures de garderie à facturer aux familles.

Les membres de la commission « personnel communal » proposent d'étudier la possibilité de faire l'acquisition d'un logiciel commun entre la mairie et l'association des familles pour permettre de gérer les inscriptions au restaurant scolaire par la mairie et les inscriptions à la garderie par l'association.

Les communes de la CCSB seront consultées pour connaître leur fonctionnement et savoir si certaines disposent d'un tel logiciel de gestion du restaurant scolaire et garderies.

Les informations n'ayant pas été transmises par le centre de gestion 69, les deux points suivants seront étudiés lors une nouvelle réunion de la commission. Il s'agit du renouvellement du contrat d'assurance groupe et du renouvellement du contrat protection sociale complémentaire prévoyance (maintien de salaire).

7. QUESTIONS COMPTE RENDU DES REUNIONS SYNDICATS INTERCOMMUNAUX ET COMMUNAUTE DE COMMUNES

** Commission Ruralité, Agriculture, Alimentation, Viticulture, Sylviculture du 16 juillet 2024*

Les points à l'ordre du jour étaient les suivants :

- présentation des actions portées par SOLAAL et Proxidons : il s'agit d'une association qui facilite le lien entre les donateurs des filières agricole et agroalimentaire et les associations d'aide alimentaire. Il a été abordé leur démarche de réutilisation des bouteilles.
- Sylviculture et charte communale : il est rappelé que les entreprises réalisant des travaux forestiers doivent se déclarer à la CCSB dès qu'une coupe rase est prévue.
- la Grange Charton : un nouvel appel à projet a été lancé. La recherche de deux AMO pour le projet global et pour le cuvage est prévue fin 2024. La consultation des maîtres d'œuvre est prévue pour le 2^{ème} semestre 2025. Aucun chiffrage précis n'est encore fixé mais une estimation du coût total de l'opération approche les 4 millions d'euros.
- Projet Alimentaires avancements (réseau restau' Co et l'arrivée de Mme GORMALLY ; compensations agricoles ; casiers de producteurs ; guide des producteurs, avancement PSE , bilan).
- Courrier aux mairies pour les vignes à proximité des écoles. Juliéna s a reçu ce courrier. La seule vigne répertoriée par la CCSB autour des écoles de Juliéna s se situe de l'autre côté du parking de l'ancienne place du marché. Il sera répondu qu'aucune convention écrite n'a été signée avec le vigneron mais ce dernier fait le maximum pour ne pas traiter quand les enfants sont à l'école.

8. QUESTIONS ET CORRESPONDANCES DIVERSES

- L'arrêté interministériel du 18 juin 2024 portant, pour la commune de Juliéna s, reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols sur la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 mars 2023 a été publié au Journal officiel du 02 juillet 2024.

Les personnes concernées doivent faire une déclaration auprès de leur assureur dans un délai maximum de 30 jours.

- SPANC (Service Public d'Assainissement Non-Collectif) : attente de réponse concernant les données précises sur la commune de Juliéna s

- Le Cru Juliéna s organise l'inauguration de la plaque de la vinothèque au nom de M. Daniel FOILLARD le 30 août 2024. Les membres du conseil municipal sont invités à la vinothèque à partir de 17h30 pour partager le verre de l'amitié à l'issue de l'inauguration.

- Dans le cadre du plan canicule, les personnes seules souhaitant se faire recenser sont invitées à se déclarer en mairie.

- Le document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM) a été réalisé par l'association ECTI Rhone Ain. Il est demandé aux membres du conseil municipal d'en prendre connaissance et d'indiquer au secrétariat leurs éventuelles remarques.

- Il est signalé la présence de frelons asiatiques, la pose des pièges devra être réalisée avant la date préconisée par la CCSB.

- Il est signalé la présence d'un dépôt sauvage route du père Toine celui est peut-être dû rafales de vent violent des dernières semaines.

- Le nouveau site internet de la commune est en ligne. De nouvelles mises à jour sont à venir.

- La réunion de présentation de la marque Bôwatt et de l'actualité sur les déchets organisée le 02 juillet s'est bien passée.

- Victimes de leur succès, les bacs de compostage collectif de la salle polyvalente étaient de nouveau remplis début juillet. Un nouveau transfert des déchets a donc été réalisé. L'installation d'un deuxième site de compostage collectif au niveau du parking de la Rabelette devrait donc permettre de désengorger le premier.
- Le projet d'installation de conteneurs semi-enterrés vers la salle polyvalente est toujours en cours.
- La réunion avec la CCSB et leur prestataire concernant l'accès au PAV de Vaux a été reportée.
- Une réunion avec les associations est fixée le 04 septembre en vue de préparer le forum des associations du 07 septembre 2024.
- la fête champêtre organisée par le comité des fêtes aura lieu le weekend du 20 juillet.
- Le spectacle « Gros Débit » organisé à Julié纳斯 dans le cadre de Festiv'été aura lieu vers la salle polyvalente le dimanche 28 juillet à 19 heures. Il sera demandé confirmation au comité des fêtes pour prévoir une buvette. Le passage route des Sarments sera interdit et, en plus des barrières, des camions seront positionnés pour empêcher la circulation.
- L'inauguration du cyclo-cross de Trades se tiendra le 29 août 2024.
- L'association du Cru a envoyé un mail aux vigneronns pour la mise à jour des panneaux d'indication de leur exploitation. Ils ont demandé que la mairie centralise les réponses comme lors de la pose initiale des panneaux. Toutefois les vigneronns ayant arrêté leur activité ne recevront pas le message. Un référencement des plaques obsolètes a déjà été réalisé. Les plaques étant payées par les vigneronns, elles leur appartiennent. Les personnes souhaitant récupérer leurs biens devront également se manifester au secrétariat de mairie.

- Une réunion de la commission « personnel communal » est fixée le mardi 03 septembre 2024 à 20 heures.
- Une réunion de la commission finances est fixée le mercredi 11 septembre 2024 à 20 heures.
- Le prochain conseil municipal aura lieu le mercredi 25 septembre 2024 à 20 heures en mairie.

Plus rien n'étant à délibérer et, après un tour de table, plus personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Le Maire
Elisabeth ROUX

The image shows a blue circular official stamp of the Municipality of Julié纳斯. The stamp contains the text "MAIRIE DE JULIÉNAS" at the top and "(R. 150)" at the bottom. A blue ink signature is written over the stamp.

la secrétaire de Séance
Céline GEAY

The image shows a blue circular official stamp of the Municipality of Julié纳斯. The stamp contains the text "MAIRIE DE JULIÉNAS" at the top and "(R. 150)" at the bottom. A blue ink signature is written over the stamp.

ANNEXE 1

Remarques et observations faites lors de la séance d'approbation du procès-verbal :
NEANT

